



www.bmcebank.ma

COMMUNIQUE
DE **BMCE BANK**



EMISSION PAR BMCE BANK D'UN EMPRUNT REPRESENTE PAR DES OBLIGATIONS SUBORDONNEES

L'émission de l'emprunt obligataire subordonné, en deux tranches, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte de BMCE Bank, réunie le 03 avril 2007, s'est dénouée le 21 février 2008.

Ladite Assemblée a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un ou plusieurs emprunts convertibles ou non sur 10 ans dans la limite de MAD 2 000 000 000 (deux milliards de dirhams) ou sa contre valeur en devise.

Deux tranches ont été émises dans le cadre de cette opération, une tranche A cotée à la Bourse de Casablanca et une tranche B non cotée.

L'emprunt émis, en deux tranches, a fait l'objet d'une note d'information visée par le CDVM le 13 février 2008, sous la référence n° VI/EM/004/2008.

La tranche A portait sur un nombre de titres de 4 000 et la tranche B sur un nombre de titres de 6 000. Il est entendu que le nombre de titres alloués ne devait en aucun cas dépasser 10 000 titres, conformément à la décision du Conseil d'Administration de BMCE BANK, réuni en date du 23 février 2007.

La tranche A fera l'objet d'une cotation prévue le 26 février 2008 sur le compartiment obligataire de la Bourse de Casablanca sous le code 990118 et aura pour *ticker* OB118. Dans le cadre de cette tranche, 2 850 obligations subordonnées d'une valeur nominale de cent mille dirhams (MAD 100.000) chacune ont été allouées, soit un montant nominal de deux cent quatre vingt cinq millions de dirhams (MAD 285.000.000).

Par ailleurs, 7 150 obligations subordonnées d'une valeur nominale de cent mille dirhams (MAD 100.000) chacune ont été allouées dans le cadre de la tranche B, soit un montant nominal de sept cent quinze millions de dirhams (MAD 715.000.000).

Cette opération a été souscrite par un nombre de 32 investisseurs institutionnels tels que prévu dans la note d'information visée par le CDVM.

Conformément aux modalités relatives à la définition du taux d'intérêt facial tel que mentionné sur la note d'information visée par le CDVM, le taux d'intérêt sera révisable annuellement. Il sera calculé sur la base du dernier taux du BTN 52 semaines constaté ou calculé sur la dernière courbe des taux du marché secondaire, telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters le 22 février de chaque année ou le jour ouvré précédant.

Pour la première année soit du 26 février 2008 au 26 février 2009, le taux du BTN 52 semaines calculé sur la courbe des taux du marché secondaire telle que publiée par Bank Al Maghrib sur Reuters en date du 22 février 2008 ressort à 3,58%. Majoré d'une prime de risque de 75 points de base, le taux des obligations subordonnées ressort à 4,33% pour la période allant du 26 février 2008 au 26 février 2009.

Les tableaux ci-dessous illustrent la ventilation des résultats pour chaque emprunt :

TRANCHE A : COTÉE À LA BOURSE DE CASABLANCA

Catégorie de souscripteurs	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations demandées	Nombre d'obligations attribuées	Part des souscripteurs en %
Etablissements de crédit			Néant	
OPCVM			Néant	
Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance	6	2 850	2 850	100%
Compagnies financières			Néant	
Total	6	2 850	2 850	100%

TRANCHE B : NON COTÉE

Catégorie de souscripteurs	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations demandées	Nombre d'obligations attribuées	Part des souscripteurs en %
Etablissements de crédit	1	500	295	4,12%
OPCVM	24	12 000	6 773	94,73%
Sociétés d'assurance et organismes de retraite et de prévoyance	1	140	82	1,15%
Compagnies financières			Néant	
Total	26	12 640	7 150	100%

BMCE BANK



البنك المغربي للتجارة

Société Anonyme au capital social de 1.587.513.900 Dirhams
Siège social : 140, Avenue Hassan II - Casablanca 20 000 - Maroc